

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Présents : Aline ABADIE, Jean-François COMBESCOT, Marie-José COURREGES, Louis DINTRANS, Patrick DUBOSQ, Maryse JOUANOLOU, Annie LAGRANGE, Alain LASSARRETTE, Jérôme LENDRES, Francis PLENACOSTE, Magali POINSOT DARGAIGNON.

Absents : Sophie DASTE (procuration : MJ COURREGES), Michel NAPROUS, Dominique PAPOT (procuration MJ COURREGES), Jean-Louis PARROT.

Secrétaire de séance : Aline ABADIE.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

1. Projets d'investissement sur l'année 2018.

Monsieur PLENACOSTE, Maire d'Andrest, propose au Conseil de limiter les dépenses d'investissement pendant l'année 2018 aux seuls projets pouvant être subventionnés fortement par les partenaires publics de la commune. L'objectif est donc que le minimum de fonds propres soit engagé dans les opérations programmées. En ce sens, toutes les demandes de financements devront porter sur des projets connexes.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette méthodologie de travail.

2. Programmation FAR 2018.

Le Maire d'Andrest, rappelle au Conseil Municipal les opérations en projet susceptibles d'être financées par le Fonds d'Aménagement Rural (FAR) 2018 :

-Réfection de la toiture de la partie Nord de la Mairie : 7741.10 € HT

-Signalisation :

Signalisation routière : 1625.68 € HT

Signalisation temporaire de chantier routier : 722.40 € HT

Peinture routière : 433.50 € HT

-Rénovation des bouches d'incendie :

Remplacement d'un poteau incendie : 2497.27 € HT

Remplacement de capots et pose de bouchons sur bouches d'incendie 2704.92 € HT

Signalisation des bouches d'incendie : 610.00 € HT

-Travaux sylvicoles :

Abattage de 10 platanes : 3400.00 € TTC (prestation non assujettie à la TVA)

Plantation de 1000 arbres : 8140.00 € HT

-Rénovation de l'éclairage de l'église ST Barthélémy : 2957.50 € HT

-Implantation d'une sculpture sur le domaine public : 3700.00 € HT

-Matériel ateliers techniques :

Tronçonneuse : 690.00 € HT

1 kit souffleur électrique : 1390.15 € HT

1 kit débroussailleur électrique : 1434.65 € HT

-Equipement des bâtiments publics :

Projecteur réunions : 265.83 € HT

Pavoisement école : 238.00 € HT

Signalétique extérieure école : 648.00 € HT

TOTAL : 39 199.00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

décide de présenter ce projet et approuve les montants prévisionnels présentés correspondants :

pour un montant de 39 199.00 € HT

3. Programmation ONF sur les coupes de bois pour 2018.

1. Validation du programme de coupes pour l'exercice 2018

Concernant la validation du programme de coupes pour l'année 2018, en forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Accepte seulement les coupes suivantes :
- Parcelle 3_b et 5b

Et refuse les coupes suivantes / pour les raisons suivantes :

1 et 2 pour un étalement des coupes d'affouage

- Demande à l'Office National des Forêts (ONF) de bien vouloir procéder à la désignation de ces coupes.

2. *Destination des coupes proposées :*

Concernant la destination des coupes proposées et acceptées pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Propose la destination des bois, en choisissant les modalités suivantes :

- Délivrance des bois en affouage

Pour l'affouage, la commune désigne trois garants : M Francis PLENACOSTE, M Jean-François COMBESCOT et M Alain LASSARRETTE.

4. **Compte rendu de la réunion avec VEOLIA concernant l'assainissement.**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue le 10 janvier avec les représentants de VEOLIA (délégataire du réseau d'assainissement communal), dont MME Florence MOULY Directrice du service VEOLIA Pyrénées-Gascogne.

Considérant que les dysfonctionnements concernant le réseau d'assainissement collectif sur la commune d'Andrest proviendraient de la partie Sud du territoire, l'entreprise VEOLIA propose à la commune d'assumer la maîtrise d'ouvrage des travaux évalués à plus de 180 000 €.

Cette somme pourrait être, d'après MME MOULY, répartie équitablement entre la commune, l'Agence de l'Eau et VEOLIA.

Une augmentation du prix facturé aux abonnés, via un avenant au contrat de concession, est également proposée afin, selon VEOLIA, de compenser les investissements réalisés sur la station d'épuration, les évolutions législatives et des charges d'exploitation supplémentaires.

Il est également proposé de clarifier les relations entre Andrest, Siarrouy et Talazac (communes utilisant la station d'épuration) au moyen d'une convention reprenant les droits et obligations de chacun.

La commune d'Andrest va analyser ces propositions avec son avocat : Maître Julien SOULIE afin de défendre au mieux les intérêts de la commune et des administrés.

5. Inauguration de l'extension de l'école.

Madame COURREGES annonce que l'inauguration de l'extension de l'école, la micro-crèche intercommunale « les Canalous » et de la statue le Savoir aura lieu le samedi 10 mars dans la matinée.

6. Mise en place d'un règlement spécifique aux équipements de protection individuelle et vêtements de travail.

Monsieur le Maire d'Andrest rappelle au Conseil Municipal qu'un règlement spécifique lié aux équipements de protection individuelle et vêtements de travail a été mis en place par la commune et le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées (CDG 65).

Ce document a pour but :

- de présenter les règles applicables aux vêtements de travail et équipements de protection individuelle
- de clarifier les obligations et responsabilités des agents et de l'autorité territoriale
- de responsabiliser les agents et de les inciter à respecter le port des vêtements de travail et équipements de protection individuelle
- d'insister sur l'intérêt des équipements de protection

Ce document sera validé par le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail du CDG 65.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le document précité et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce en relation avec cette question.

7. Questions diverses.

- Monsieur LASSARRETTE propose de participer à l'identification des cours d'eau de la commune afin de leur garantir un statut protecteur. Un dossier sera rempli afin que la DDT analyse cette demande.
- Monsieur DUBOSQ présente la compétence « infrastructures sportives » exercée par la CCAM. La piscine de Vic-en-Bigorre rénovée ouvrira en février et sera accessible aux écoliers. Des nouvelles activités telles que l'aquagym ou le cardiobike seront proposées avec de nouveaux tarifs.

La séance est levée à 23h00.